

À quoi sert le test d'infiltrométrie ?

- Déterminer l'emplacement des fuites d'air.
- Évaluer la quantité d'air s'infiltrant dans la maison.
- Indiquer le taux de changement d'air et les besoins de ventilation.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

Avant d'entreprendre vos travaux de rénovation et pour prendre rendez-vous avec un conseiller évaluateur,

composez le **1 866 266-0008**.

Pour obtenir davantage de précisions sur Rénoclimat et pour connaître les autres programmes qui vous sont offerts par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune,

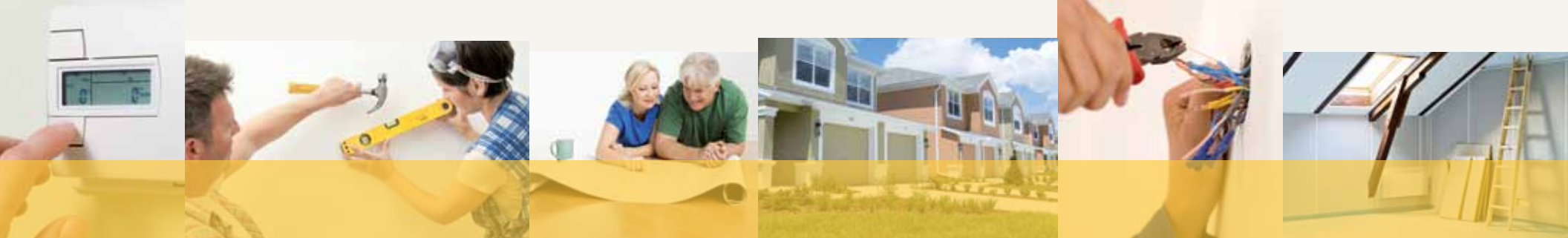
visitez le **www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca**

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.



PROGRAMME RÉNOCLIMAT^{MD}





VISEZ L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE CONFORT

Vous souhaitez rénover votre résidence et réaliser des économies? Pourquoi ne pas profiter de l'aide financière offerte dans le cadre du programme RÉNOCLIMAT. Vous pourrez ainsi diminuer votre consommation d'énergie et améliorer le confort de votre résidence par la réalisation de travaux efficaces et durables.

AIDE FINANCIÈRE OFFERTE

Ce montant varie selon la forme d'énergie utilisée par votre système de chauffage principal, et selon les travaux recommandés que vous aurez effectués. Il est important de noter qu'ils doivent résulter en une amélioration d'au moins deux points de la cote ÉnerGuide pour que vous soyez admissible.

Qu'est-ce que le système de cote ÉnerGuide?

La cote ÉnerGuide¹ est la mesure du degré exact d'efficacité énergétique de votre maison. Elle est calculée selon des hypothèses d'exploitation standard, de manière à ce que vous puissiez comparer le rendement énergétique entre deux maisons. L'efficacité énergétique s'exprime en pourcentage, de 0 à 100. Au plus bas, elle est attribuée à une maison sans isolation et consommant beaucoup d'énergie.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Prendre rendez-vous avec un conseiller évaluateur, mandaté par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en composant le **1 866 266-0008**. Ce dernier réalisera une première évaluation, dont un test d'infiltrométrie afin d'évaluer l'étanchéité de votre habitation aux infiltrations d'air. Il vous remettra un rapport indiquant les améliorations nécessaires.
- Faites réaliser une deuxième évaluation, dans un délai maximal de 18 mois, une fois les travaux suggérés effectués.

Si les rénovations améliorent d'au moins deux points la cote ÉnerGuide de votre habitation, vous serez admissible à une aide financière.

QUI PEUT EN PROFITER?

Les propriétaires d'habitations résidentielles existantes : unifamiliales, duplex, triplex, jumelées ou en rangée, les maisons mobiles qui reposent sur des fondations permanentes et ont, comme forme d'énergie principale de chauffage, l'électricité, le gaz naturel, le propane ou le mazout.

Un propriétaire ne peut participer qu'une seule fois par habitation au programme Rénoclimat. S'il déménage, il pourra inscrire sa nouvelle demeure au programme, même si celle-ci avait déjà bénéficié d'une évaluation énergétique.

POURQUOI BÉNÉFICIER DE RÉNOCLIMAT?

- > Visite d'un conseiller indépendant
- > Obtention d'une aide financière
- > Réduction récurrente des coûts d'énergie
- > Diminution des courants d'air et des endroits froids
- > Amélioration de la qualité de l'air ambiant
- > Amélioration du contrôle de l'humidité
- > Optimisation de la valeur de revente de la propriété

¹Source : Ressources naturelles Canada